



Compte-rendu de réunion

OBJET DE LA RÉUNION : **CSS de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Saint-Sauves**

DATE
17/10/17

La CSS s'est tenue à la mairie de Bourg-Lastic à 9h30 sous la présidence de M. Tristan RIQUELME, sous-préfet d'Issoire.

Étaient également présent :

- Mesdames BOREL, DE CASTRO et Messieurs CLAMADIEU et BELLAIGUE du SMCTOM Haute-Dordogne
- Monsieur BURONFOSSE de la mairie de Saint-Sauves et délégué du SMCTOM Haute-Dordogne
- Madame LAURENS et Monsieur JULHE du VALTOM
- Monsieur PASCAL de l'ARS
- Madame NAUDIER et Monsieur FERRY de la FDEN
- Monsieur THIEBAUT de la DREAL

1) Bilan d'activité du site depuis la dernière CSS (Valtom)

cf présentation du Valtom jointe à ce compte-rendu.

Le Valtom est le titulaire de l'autorisation mais l'exploitation est confiée au SMCTOM Haute-Dordogne.

La forte baisse des tonnages depuis la fin 2013 est liée à l'ouverture du pôle multifilières Vernéa à Clermont-Ferrand, où sont désormais orientées toutes les ordures ménagères pour y être incinérées.

Les résultats d'analyses, tant sur les lixiviats que sur les eaux de ruissellement, sont conformes aux limites fixées dans l'arrêté préfectoral.

À noter cependant une augmentation relevée pour certains paramètres dans les résultats d'analyse des eaux souterraines. Les piézomètres n'ont semble-t-il jamais été nettoyés, une action est nécessaire.

2) Actions de l'inspection (DREAL)

cf présentation de la DREAL jointe à ce compte-rendu.

Le contexte est rappelé : pas de CSS depuis juillet 2012, une inspection le 16 mai 2013, peu de rapports reçus et pas dans les délais réglementaires, mais site pérenne dans la stratégie départementale du Valtom (avec les ISDND d'Ambert et de Puy-Long et le pôle Vernéa).

L'inspection du 9 juin 2016 a donné lieu au relevé de très nombreux écarts, et à un arrêté de mise en demeure du 25 juillet 2016 pour redresser la situation.

Une nouvelle inspection du 19 septembre 2017 a permis de constater une amélioration, mais de nombreux écarts restent à corriger : un plan d'actions est en cours de réalisation, avec de nombreux travaux nécessaires. Ces actions et travaux seront suivis par la DREAL en 2018 lors d'une nouvelle inspection.

3) Questions diverses

Il est relevé que des actions correctives simples peuvent être rapidement mises en œuvre (débroussaillage, logiciel d'autosurveillance).

Les participants à la CSS se félicitent également de la présence d'un casier amiante, même si le casier de Saint-Sauves devra être mis aux normes du nouvel arrêté ministériel sur les ISDND.

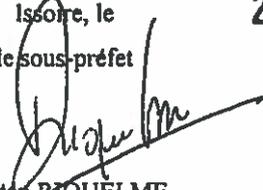
Il est décidé qu'une nouvelle CSS sera organisée fin 2018, lorsque les travaux seront terminés (en principe à la mi-2018).

4) Visite du site

Les participants se rendent ensuite sur le site de l'ISDND pour visiter les installations : le bâtiment d'accueil et son projet d'extension, le casier amiante, les anciens casiers recouverts, le casier en cours d'exploitation, le quai de transfert, la plateforme de broyage de déchets verts, le bassin de lixiviats et l'unité de traitement par charbons actifs, la torchère, les bassins des eaux de ruissellement, et enfin les bâtiments accueillant les camions de la collecte.

Issore, le
le sous-préfet

23 OCT. 2017



Tristan RIQUELME